N'habite plus à l'adresse indiquée
Woont niet meer op het aangeduide adres
RETOUR A L'ENVOYEUR
1/01/84

spécial 21 septembre

JOURNEE NATIONALE DE LA SP

LA CLEF

périodique trimestriel

n° 6
JUIN
1985

ed.responsable C.Vander Straeten – Ligue Belge de la Sclérose en Plaques
communauté française
av. Plasky,173 - 1040 Bxls

LE MOT DE... LA PRÉSIDENTE

CHERS AMIS

Depuis que vous avez reçu «LA CLEF», premier numéro de 1985, je suis sûre que, sur votre calendrier, vous avez entouré la date du 21 Septembre de toutes les couleurs de l'Arc en Ciel : vous ne voulez pas l'oublier et vous ne pouvez pas l'oublier.

L'Affiche de cette journée sera à votre disposition dès la fin Juin dans les différents comités et services sociaux de vos provinces. Il faudra la distribuer et la mettre en évidence partout où vous le pourrez afin qu'elle attire les «regards du cœur» : que cette date du 21 Septembre soit une fête... que cette fête fasse date dans nos annales.

Si vous voulez en savoir plus regardez vite et lisez attentivement le dossier spécial réservé à cette journée. Toutes les informations en notre possession aujourd'hui y ont été rassemblées.

Mais d'ores et déjà nous pouvons vous annoncer que cette journée se terminera dans la joie grâce à la participation de.....chûûûûût, c'est une surprise.

AMIS à bientôt

Colette vander Straeten

P.S. Que ceux qui ont reçu indûment un rappel de payement pour l'abonnement à LA CLEF acceptent nos excuses. Malgré notre bonne volonté la mise à jour du fichier et des payements reçus n'est pas encore parfaite : payement fait par une tierce personne, payement fait avec changement d'adresse, payement fait sous le nom d'épouse alors que le fichier indique le nom de jeune fille... tout cela n'est pas chose facile. Nous y travaillons avec patience et nous espérons arriver à un résultat qui, dans l'avenir, sera plus rapide et plus efficace.

Déroulement de la journée :

10H00 à 10H30 : Accueil des participants et intervenants
10H30 à 12H30 : Carrefours
12H30 à 14H30 : Lunch-time
14H30 à 16H30 : Carrefours
16H30 à 17H00 : Tea-Time
17H00 à 18H00 : Spectacle-détente

La journée s'articulera autour de trois grands thèmes :
1) Le médical
2) La vie sociale
3) La vie familiale et l'entourage des patients

Les malades participeront directement au contenu des carrefours. Un des objectifs de la Journée restant la réponse aux interrogations des patients.

Programme :

Il serait plus exact, à cè stade-ci de la préparation, de parler de préprogramme, dans le sens où les grandes lignes sont tirées mais que les détails tels que les titres définitifs des carrefours doivent encore être peaufinés.

1)Carrefour «médical» :

Dans un souci d'objectivité et d'informations aussi complètes que possible, nous avons décidé d'organiser deux carrefours médicaux :
— l'un s'occupant de médecines traditionnelles par une explication pédagogique de ce qu'est la Sclérose en Plaques ainsi que des méthodes de traitements classiques actuellement pratiqués.
— l'autre s'occupant des médecines dites parallèles (homéopathie, acupuncture et traitements spécifiques) choisissant celles-ci sur base de critères stricts (résultats dans le traitement de la Sclérose en Plaques, docteurs en médecine les pratiquant,...)

2) Carrefour «Vie sociale et extérieure»

Il apparaît évident que les méandres de l'administration sont très complexes et que les gens qui n'y ont pas été préparés s'y perdent rapidement. C'est pourquoi il est important qu'un minimum d'information sur les organismes existants soit présenté afin d'aider le patient dans toutes les démarches administratives.

3) Carrefour «manutention/ manipulations des malades»

L'idée est de permettre à toutes personnes ayant des contacts avec des personnes à mobilité réduite et en particulier celles en voiturette, d'apprendre les gestes et méthodes nécessaires et utiles afin de soulager le patient lors des déplacements de celui-ci, de même que la personne qui l'aide durant ces déplacements.
Il ne s'agit pas à proprement d'un carrefour puisque les animateurs feraient, d'une part des démonstrations périodiquement, et d'autre part répondraient directement à la demande. Ce «carrefour» serait soutenu par un montage dias fonctionnant en permanence.

4) Spectacle de détente :

Des artistes de variétés clôtureront agréablement cette journée.
En outre, une salle sera prévue pour :
— la rencontre et l'échange entre les participants et intervenants,
— des stands d'information ayant un rapport direct ou indirect avec le problème de la Sclérose en Plaques (Croix-Rouge, matériel médical, nourriture naturelle, Ateliers d'occupation,...)

APPEL à toutes les fanas du rouleau à pâtisserie.

Nous avons besoin de trouver des personnes aimant confectionner tartes, cakes, gâteaux, desserts en tous genres qui seraient vendus lors de la journée au bénéfice de la Ligue.
Prenez votre rouleau à pâtisserie dans une main et votre téléphone dans l'autre - mais parlez dans le bon - et contacter Maggy d'urgence au 02/735.86.21 pour lui indiquer dans quelles proportions vos talents viendront à notre aide !

Parlons d'un aspect plus terre-à-terre dont dépendra également la réussite de cette manifestation.
Renvoyez-nous dès à présent votre coupon de participation ci-dessous afin que nous puissions rapidement avoir une idée du nombre de participants mais aussi - dans l'intérêt de tous - le nombre de sandwichs à prévoir... Merci.
A signaler que boissons et sandwichs seront au prix unitaire de 25 francs.

À renvoyer à la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques
173, avenue Plasky - 1040 Bruxelles

NOM :
PRENOM :
ADRESSE : **TEL :**
PROVINCE :

participerai à la Journée du 21 septembre à Héllecine.

Je serai accompagné(e) de ..... personne(s).
Prendrons le lunch du midi..... personne(s).
Je me déplace seul - en voiturette *
Je viendrai par mes propres moyens.
Je n'ai pas de moyens de locomotion.

* Barrer les mentions inutiles.

Posez dès aujourd'hui les questions auxquelles vous aimeriez avoir réponse par les carrefours qui auront lieu ce 21 septembre. Nous les grouperons afin de rendre les débats plus efficaces. Pour ce faire, inscrivez votre question ci-dessous et joignez la, le cas échéant, au coupon de participation.
D'avance merci.

.....
.....
.....

SCLEROSE EN PLAQUES MEDECINE OFFICIELLE ET MEDECINE PARALLELE

Les malades posent de plus en plus fréquemment la question de savoir quelle place peut occuper la médecine parallèle dans le traitement de la SP et quelle est l'attitude de la médecine officielle à cet égard.

On entend dire en effet que, puisque la médecine officielle admet qu'elle est incapable de «guérir» la SP, elle devrait avoir l'esprit ouvert à toute autre possibilité d'améliorer le sort des malades. Certains pensent même que, en collaborant, ces deux médecines seraient sans doute plus efficaces que chacune d'elle séparément.

Il faut d'abord rappeler que si en effet la médecine officielle ne peut encore guérir la SP au sens propre du terme, elle est capable cependant de la maîtriser chaque jour davantage et la preuve en est que l'espérance de vie des malades SP a doublé au cours de ces vingt-cinq dernières années.

D'autre part, il faut replacer les choses dans leur contexte et savoir que les maladies se répartissent en deux catégories : d'une part les maladies provoquées par une lésion d'un tissu ou d'un organe, ce sont les maladies dites «organiques», et d'autre part, les maladies dites «fonctionnelles» au cours desquelles certaines fonctions importantes comme les fonctions digestives ou la sensibilité sont perturbées sans qu'il soit possible de mettre une lésion organique en évidence.

En ce qui concerne les maladies organiques, la médecine officielle connait sinon toujours la cause du moins les mécanismes pathologiques responsables des lésions. Par le fait même elle peut presque toujours y apporter remède par des moyens médicaux ou chirurgicaux.

Ces remèdes, qui sont le plus souvent des médicaments, sont les héritiers de la médecine grecque dite «galénique» parce que enseignée par Galien. Les effets sont obtenus à partir de substances actives provenant de plantes, d'animaux ou de minéraux. Personne ne songe à nier l'action de ces produits naturels, parfois dangereux comme les champignons vénéneux ou le venin de serpent. Avant la seconde guerre mondiale, les pharmacies étaient encore de magnifiques officines avec des tiroirs et des bocaux, chacun portant le nom latin de ces plantes officinales.

Avec le développement de la pharmacologie et de la chimie, les pharmaciens ont progressivement remplacé les tiroirs par des vitrines, sur les étagères desquelles se trouvent des flacons contenant les principes actifs purifiés et fabriqués par l'industrie pharmaceutique.

La synthèse de ces substances et l'étude de leur action sur l'organisme ont été faites depuis la fin du XIXe siècle suivant les principes de la médecine expérimentale énoncés par Claude Bernard. Ainsi est née la médecine officielle qui partage par conséquent avec les autres disciplines scientifiques le même mode de raisonnement et de logique.

Les médecins parlent le même langage et utilisent les mêmes méthodes de travail que les physiciens ou les chimistes, ce qui leur permet d'intégrer ces disciplines dans l'exercice de leur art et d'améliorer ainsi leurs possibilités thérapeutiques. La médecine officielle est l'héritière en ligne directe d'une médecine empirique au départ mais qui, avec le siècle des lumières et le développement industriel, s'est imposé un mode de travail rigoureux, rationnel, scientifique. Il est donc logique qu'elle représente officiellement l'art de guérir dans notre société.

À côté des affections organiques, on connaît d'autres maladies dites «*fonctionnelles*» dans lesquelles les grandes fonctions de l'organisme (motilité, sensibilité, système digestif, etc ...) sont perturbés sans qu'il soit possible de mettre en évidence une lésion d'un tissu ou d'un organe. Il est normal que devant les difficultés de la médecine officielle à comprendre et à traiter ces maladies fonctionnelles, d'autres tentatives se soient développées de manière parallèle.

Il existe cependant une confusion dans ce groupe des médecines parallèle pouvant même porter préjudice à certaines d'entre elles. Plusieurs techniques reprennent des moyens thérapeutiques qui furent à la base de la médecine officielle, notamment les plantes et les minéraux, comme l'homéopathie ou la phytothérapie. D'autres, comme l'acupuncture, sont l'héritage des traditions médicales millénaires chinoises, qui n'auraient pas traversé impunément autant de siècles si elles étaient totalement inefficaces. Le yoga constitue également un apport intéressant des civilisations orientales qui, appliqué à bon escient, peut certainement rendre service par la relaxation musculaire qu'il apporte.

Ces médecines parallèles sont donc en fait l'héritage soit des anciens traitements de la médecine conventionnelle, soit d'une culture millénaire fondamentalement différente de la nôtre et que nous devons essayer de comprendre. Il faut cependant que ceux qui appliquent ces techniques parallèles et qui sont parfois des médecins, aient conscience de leurs limites et

cine officielle. Jamais ceux qui, disent-ils, ont traité et guéri tant de malades SP n'ont publié des statistiques comparant les résultats obtenus chez les malades traités par rapport à des malades non traités. Jamais ils ne se sont imposés les protocoles expérimentaux utilisés par la médecine officielle, dits du double aveugle, où ni le médecin ni le malade ne savent si ce qui est administré est actif ou non, afin d'éviter toute interprétation subjective des résultats. Un dernier argument est de dire que de toute façon la médecine officielle n'a aucun traitement valable à proposer. Il faut tout d'abord savoir que chez au moins 25% des malades SP, à savoir les formes bénignes ou dont l'évolution est extrêmement lente, il n'est pas utile d'instaurer un traitement particulier. Une surveillance médicale régulière est la meilleure chose à faire. Dans les autres cas, la médecine officielle propose actuellement aux malades qui le souhaitent des essais thérapeutiques dont on connait la probabilité d'influencer favorablement la maladie et dont on connait les inconvénients éventuels.

Les chercheurs sont actuellement mieux à même de faire un choix parmi les substances susceptibles d'influencer favorablement l'évolution de la SP. Pour apprécier le plus rapidement possible leur efficacité réelle, non seulement la collaboration entre les divers centres de recherches mais également au niveau des malades eux-mêmes est indispensable. Outre des relations médecin-malades éclairées et régulières, les patients doivent comprendre que ces essais thérapeutiques exigent une certaine discipline pour respecter les contraintes pratiques qui permettent une interprétation objective et scientifique des résultats.

Docteur R.E. GONSETTE,
Centre National de la SP
Melsbroek

2ième partie

C) L'allocation de déménagement, l'allocation-loyer et l'allocation d'installation.

Pour les personnes qui quittent ou ont quitté des habitations insalubres :

1. Qui en bénéficie ?

— Toute personne ou propriétaire qui quitte une habitation **insalubre** pour louer une habitation **salubre.**

— **Toute personne locataire d'un logement insalubre** rendu **salubre** par le propriétaire et qui continue d'habiter ce logement pendant les travaux d'assainissement.

2. Les conditions d'octroi.

— *Conditions relatives à l'habitation.*

L'habitation insalubre doit être reconnue comme telle par le Bourgmestre soit comme non-améliorable, soit comme surpeuplée.

Le logement loué doit être salubre et répondre à certaines conditions de superficie habitable et de nombre de pièces en fonction de la famille.

— *Conditions de revenus.*

Si le demandeur quitte le logement insalubre, le plafond des revenus des conjoints est de **363.000 F imposables.**

Ce plafond est majoré de **121.000 F pour tout cohabitant autre que le conjoint et les enfants ; 72.600 F pour chacun des 2 premiers enfants ; 96.800 F pour chaque enfant supplémentaire.**

Si le demandeur souhaite revenir dans le logement assaini, il est alors propriétaire et le plafond des revenus est de 435.600 F imposables.

NB : Il n'y a pas de conditions de revenus pour les ouvriers mineurs.

— *Conditions patrimoniales*

Le demandeur, ni son conjoint, ne peut, au moment du déménagement posséder entièrement une autre habitation en propriété ou en usufruit, sauf s'il agit d'un logement déclaré inhabitable par le Bourgmestre.

3. Les montants

— Allocations de déménagement : **5.000 F**

— Allocations d'installation : **5.000 F**

— Allocation-loyer = la différence entre le loyer de l'habitation évacuée **ou** sa valeur locative (si on est propriétaire), et le loyer de la maison prise en location, avec un **maximum de 3.000 F.**

Sa durée est de 6 ans, mais à partir de la 4ième année, le montant est diminué de moitié.

NB : Ces montants sont majorés de **20%** pour chacun des 2 premiers enfants ; de **25%** pour chacun des suivants

4. Le logement de transit

Ces allocations peuvent être octroyées lorsque le demandeur est contraint d'occuper un logement de transit pendant la durée des travaux d'assainissement.

- allocation de déménagement : **2.000 F**
- allocation d'installation : **2.000 F**
- allocation-loyer : idem qu'au 3) pendant les travaux + les majorations de **20 et 25%.**

Remarque : Si le demandeur veut rester dans le logement de transition, les allocations sont les mêmes qu'au 3), à condition qu'il en avertisse l'Administration du Logement avant le 60ième jour après la notification de la fin des travaux d'assainissement.

5. A qui s'adresser ?

L'Administration du Logement.
Affaires Wallonnes, Service Loyer.
Rue de Trèves, 49
1040 Bruxelles

La demande doit être introduite dans les 6 mois qui suivent le déménagement ou au moins 60 jours après la notification de la fin des travaux d'assainissement.

On peut demander les formulaires sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Pour les personnes âgées ou handicapées :

1. Qui en bénéficie ?

— Les chefs de ménages âgés de 60 ans au moins, ou dont le conjoint à 60 ans,

— Les chefs de ménage atteints d'un handicap de 66% au moins **ou** dont le conjoint ou un enfant a un tel taux de handicap, qui quittent un logement **fonctionnellement inadapté** pour occuper un logement **fonctionnellement adapté**.

2. Les conditions d'octroi

— *Conditions relatives à l'habitation*

L'habitation évacuée doit être reconnue fonctionnellement inadaptée par le Ministre ayant le Logement dans ses attributions sur avis du Comité Régional du Logement.

L'habitation prise en location doit être **soit** une habitation construite à l'usage spécifique des personnes âgées ou handicapées (par une instance publique telle qu'un CPAS,...) ; **soit** une habitation répondant aux normes fixées par le Ministre ayant le Logement dans ses attributions.

— *Conditions de revenus*

Idem que pour les allocations des personnes qui quittent un logement insalubre.

CONGRES MONDIAL A HAMBOURG
les 4-5-6 et 7/9/85

La Fédération Internationale des Sociétés de Sclérose en Plaques organise avec la Ligue S.P. allemande pendant 4 jours le Congrès mondial de la S.P.
Etant donné que plusieurs congrès se dérouleront en même temps à Hambourg, la Ligue allemande a connu beaucoup de difficultés à trouver un hôtel convenant parfaitement, surtout au point de vue de l'accessibilité. L'Hôtel Intercontinental est très bien situé, près de l'eau, les salles du congrès sont situées au rez-de-chaussée, les chambres sont agréables. Les cabinets de toilette pour les personnes en chaise roulante seront aménagés par les soins de la direction de l'Hôtel.
Le grand problème pour les participants est le coût élevé pour les chambres et le petit déjeuner 50 DM par jour.
Le Fédération demande la participation par pays de max. 10 personnes dont deux personnes en chaise roulante, faute de places dans l'hôtel. Les thèmes principaux seront : jeudi 5 septembre S.P. douleur (M.S. Pain and its management), vendredi 6 septembre un séminaire (Changing attitudes - ability not disability).
Une traduction simultanée en anglais et allemand est prévue.
Des renseignements plus complets vous seront donnés dans les prochains numéros.

PREMIERES NOUVELLES DE LA CAMPAGNE

Jusqu'à ce jour nous avons enregistré 6.138 versements de donateurs, le montant moyen se situe entre 400 et 450 frs. Nous avons évidemment reçus plusieurs dons pour des super briques ; le résultat est plus que satisfaisant. Le deuxième envoi de 800.000 livres «145 histoires vécues» sera adressé vers la fin août ainsi que les premiers 50.000 exemplaires du livre en néerlandais.
Cette campagne nous amène un flot de correspondance, beaucoup de gentilles lettres d'encouragements, même de France.
Nous avons également reçu un magnifique lit électronique avec matelas spécial anti-escarres d'une dame qui venait de perdre sa maman et voulait absolument faire un don à la Ligue. Nous l'en remerçions encore très sincèrement.
Dans le prochain numéro nous vous tiendrons au courant de l'évolution de notre action.

par sympathie

ANHYP
EPARGNE CREDITS

BRABANT

Notre excursion... Les Floralies Gantoises...

Le mercredi 24 avril, nous sommes partis admirer ce monde merveilleux des Floralies. Il n'y a pas de mots pour exprimer ce que l'on a pu voir tellement c'était extraordinaire ! Le nombre de participants à cette sortie annuelle était moindre que les autres années par peur de la fatigue sûrement mais je pense que tout le monde en gardera un bon souvenir.
L'organisation sur place était étonnante car malgré le nombre important de visiteurs, chacun de nous a pu prendre le temps de regarder ces merveilleuses fleurs et plantes, grâce à la gendarmerie qui délimitait les groupes.
La sortie de l'année prochaine n'est pas encore connue, mais si vous avez des propositions à nous faire, n'hésitez-pas.

«Une journée fleurie»

Merci de tout cœur pour cette magnifique journée passée à Gand. Croyez-bien que ma cousine et nous-mêmes conserveront un souvenir merveilleux de cette vision toute fleurie, mais nous garderons surtout le parfum de toute la gentillesse de tous ceux qui, avant, et pendant ont donné tout leur cœur pour que cette journée soit des plus agréables et des mieux réussies.

Mariette Hauwaert

PARTICIPER POUR CHANGER

Qu'est ce qui différencie un S.P. de 1985 d'un S.P. de 1970 ou de 1960... ?
À première vue, pas grand-chose si l'on se place sur le plan «physique» uniquement.
Mais si on regarde de plus près, on se rend compte que sur le plan psychologique bien des choses ont changé.
Certes, nombres de problèmes sont toujours mal ou difficilement affrontés, mais il n'en reste pas moins que bien des S.P. s'assument sans doute différemment depuis quelques années. Cette prise de conscience de la place que le S.P. ou tout autre handicapé d'ailleurs, peut et doit occuper dans notre société n'est pas venue toute seule.
Elle résulte de la volonté d'individus ou de groupements, d'initiatives privées ou gouvernementales voire internationales, comme l'Année de l'Handicapé, même si beaucoup reste à faire. Le désir de continuer à se prendre en charge (tant que cela est possible) et non plus de se considérer comme la victime d'un sort injuste ou de se mettre définitivement dans la peau d'un «assisté» est devenu évident chez beaucoup de S.P. Dans la foulée, le temps des bonnes oeuvres et des dames de patronage semble révolu.
Cela ne veut pas dire que des associations comme la nôtre peuvent se passer de bénévoles ou de volontaires, moins que jamais !
Cela signifie simplement que les rapports entre les individus se sont modifiés. Cette évolution se retrouve chez toutes personnes qui pour une raison ou une autre sont «marginalisées». La volonté de ne plus laisser les autres décider ce qui est «bon pour vous» est de plus en plus présente. En un mot : participation.
La Ligue ne tient sans doute pas à rester en recul face à ces changements. Elle devrait donc désormais ouvrir les portes de ses Comités Provinciaux aux S.P. pour créer un véritable échange entre valides et moins valides, dans un mouvement irréversible.
Le Conseil d'Administration de la Communauté Française compte à présent un représentant S.P. Sera-t-il imité par les comités provinciaux ?
Le comité Organisateur de la journée de la S.P. du 21 septembre compte, outre la présidente, Colette Vander Straeten, des assistantes sociales de Liège et Bruxelles, un super bénévole et 4 S.P. : 3 de Bruxelles et 1 de Namur.
Il espère beaucoup voir s'adjoindre un représentant S.P. de Liège et un de Hainaut.
Avis aux amateurs.

Eve Craenhals

MALGRE L'INCONTINENCE.

Grâce aux slips ATTENDS, il m'est à nouveau possible de participer à la vie en société. Ils s'adaptent parfaitement au corps, ne serrent pas et ne me mettent pas dans l'embarras par leur crissement. Ce qui est plus important, c'est que je ne doive pas retourner toutes les trois heures à la maison pour changer de lange, car avec ATTENDS je peux le faire aisément dans les toilettes. Petit à petit, je me suis parfaitement habitué à utiliser ATTENDS. J'ai commencé à sentir quand il était temps de changer de slip. Je suis devenu de plus en plus indépendant à tel point que j'ai osé partir tout seul, pour la première fois de ma vie, pendant tout un week-end en voiture. Au cours de la quatrième semaine, à mon grand étonnement, j'ai remarqué une amélioration de mon état de santé. Les irritations de la peau ainsi que les infections disparaissaient, les douleurs aux reins et à la vessie avait cessé. Le test m'a totalement convaincu quant à l'efficacité d'ATTENDS.

Selon ce que je bois, j'ai besoin de 4 à 6 ATTENDS par jour. Le matin, je les mets dans un sac qui est attaché à ma chaise roulante. Je change d'ATTENDS toutes les quatre heures, en moyenne, dans les toilettes. Les trois slips que j'emporte chaque fois suffisent donc pour une période de 8 à 12 heures.

Je mets les Attends utilisés dans un sac en plastique hermétique que je jette à la poubelle. D'habitude, durant la nuit, je n'ai besoin que d'un seul ATTENDS. Lorsque, la veille, j'ai bu plus que d'habitude, je mets un ATTENDS de plus durant la nuit. Cela ne prend pas plus d'une minute. Quand je pars pour une période plus longue, je multiplie simplement le nombre de jours par six et sais ainsi combien d'ATTENDS je dois emporter. Par sécurité, j'ai toujours une réserve d'ATTENDS d'un jour dans ma voiture.

Si je suis incontinent, il est cependant devenu impossible à mon entourage de le deviner. Personne ne voit que je porte des ATTENDS et l'odeur d'urine a complètement disparu. Mon état physique et psychologique s'est considérablement amélioré depuis que j'emploie régulièrement ATTENDS. Les irritations cutanées ont disparu et je n'ai presque plus d'infection, ce qui fait que je n'ai plus de coliques rénales ou vésicales. Petit à petit, la sensibilité dans la zone génitale et anale redevient normale. Dans le domaine psychique, ATTENDS m'a permis de découvrir un sentiment inconnu, pourtant bien légitime: celui de l'indépendance et de la confiance en moi.

C'est ainsi que depuis, j'habite seul car je ne suis plus dépendant d'autrui en ce qui concerne mes soins. J'ai même entamé des études. Quant aux filles, je les aborde sans appréhension, car l'angoisse qu'on sache que je suis incontinent a définitivement disparu.

H. AUSTEL

Attends slips et couches jetables à haut pouvoir absorbant. Pour adultes et adolescents.

Couches jetables pour incontinence faible ou modérée

L'extraordinaire pouvoir protecteur de la couche ATTENDS évite les fuites, permettant ainsi de maintenir vêtements et literie dans un état impeccable. La forme discrète et naturelle d'ATTENDS correspond à celle d'un sous-vêtement normal.

Slips jetables pour incontinence forte

Grâce à son pouvoir d'absorption élevé et à son voile protecteur unique, ATTENDS maintient la peau plus sèche et évite les affections cutanées.

Attends absorbe l'humidité; une vie normale recommence.

POUR TOUTE INFORMATION

Renseignez-vous auprès de votre médecin, votre pharmacien ou bandagiste.
Appelez le service-conseil ATTENDS au 02/538.90.50.
Ecrivez-nous à l'adresse ci-dessous:
ATTENDS Service d'information
HOSPITHERA S.P.R.L. 70, rue E. Féron - 1060 BRUXELLES
ou complétez le coupon ci-dessous et renvoyez-le nous.
Le Fonds National de Reclassement Social des Handicapés rembourse un montant fixe aux personnes qui répondent aux conditions requises. Renseignez-vous auprès des instances compétentes.

OFFRE D'ESSAI

AT2 CL2

de votre service information ATTENDS HOSPITHERA S.P.R.L., rue E. Féron, 70, 1060 BRUXELLES.
Veuillez envoyer de plus amples informations et le colis d'essai indiqué à:

NOM .....

RUE .....

CODE POSTAL ..... LOCALITE .....

TEL. .....

☐ 1 colis d'essai ATTENDS couches jetables (20 pces - 390 F)

☐ 1 colis d'essai ATTENDS slips jetables (18 pces). Pour déterminer la taille adéquate, mesurez le tour de hanches et de ventre. La plus grande mesure détermine la taille requise.

Small - S	Medium - M	Large - L
50 - 80 cm	70 - 110 cm	100 - 140 cm
420 F	570 F	640 F

Mode de paiement souhaité:

☐ chèque ci-inclus ☐ contre remboursement ☐ réception facture

Frais d'expédition de 60 F non compris. Frais d'encaissement contre remboursement à ajouter. L'offre d'essai est limitée à 1 paquet par famille.

4. In Mémoriam

Beaucoup d'amis SP et notamment ceux qui ont participé aux vacances à Bénidorm se souviendront de Madame BUSLAIN qui nous a quittés inopinément et qui a été un exemple de courage dans l'adversité. Dans ses ultimes moments, elle eut une dernière parole pour ses amis du comité de Charleroi-Thuin-Fleurus pour la SP.

Jean Mayence
Comité du Hainaut.

LIÈGE

Résumé des activités en 1984.

Au cours de cette année notre comité s'est réuni 8 fois.

Nous avons renouvelé notre demande de subsides aux 80 communes de la province de Liège ainsi qu'au Gouvernement Provincial pour 1985. Malgré la crise assez bien de communes ont répondu à notre appel.

Madame Bertrand de Schaetzen a bien voulu accepter de se joindre aux membres de notre comité en qualité de Vice-Présidente, Madame Michel Lamarche et Monsieur Jean Moureau feront désormais partie du comité en qualité de membres actifs. Nous allons encore demander le concours de deux autres personnes qui voudront accepter, j'espère, de se joindre à nous.

Monsieur Fernand Renard s'est chargé avec Madame Petit des démarches à l'ONEm en vue d'engager une assistante sociale à mi-temps dans le cadre du 3ème circuit de travail. Après avoir rencontré une dizaine de candidates avec le concours de Monsieur Moureau, nous avons choisi Madame Jacques qui est entrée en fonction le 30 novembre et à qui je souhaite une heureuse et fructueuse carrière auprès de nos malades.

Nous avons aussi obtenu un local à la Croix-Rouge, rue Darchis à Liège, afin d'y installer une permanence. Les malades ont été avertis et grâce à une petite annonce qui a paru dans plusieurs journaux une bonne quinzaine de nouveaux cas se sont fait connaître.

Le 26 juin nous avons organisé un grand goûter au château d'Aigremont où avait lieu à ce moment-là une exposition sur l'art de la table. Cette réunion a eu un très grand succès et nous avons eu la joie de voir arriver nos amis de Namur qui répondent toujours à nos invitations, ce dont je les remercie de tout cœur.

Le 7 novembre, nous avons organisé un récital en la Chapelle du Vertbois à Liège, avec la participation du pianiste liégeois Patrick D'Heur. Ce très bon artiste a été apprécié et la recette avec le comité de patronage fut très satisfaisante.

Nous avons été fort touchés de pouvoir y accueillir nos deux présidentes, la Princesse Jean de Merode et Madame vander Straeten venues nous encourager par leur amicale présence.

En octobre, a eu lieu la tombola annuelle du Condroz. Grâce au dévouement de quelques bénévoles, près de 2.000 carnets ont été vendus. Le bénéfice est partagé entre le comité des fêtes de la clinique de Fraiture et notre comité.

Enfin, dernier point. Monsieur Fernand Renard a été chargé de centraliser les articles à publier dans «La Cléf». Il les fera parvenir au comité de rédaction aux dates prévues et assistera aux réunions à Bruxelles. Monsieur Jean Moureau collabore aussi à cette tâche.

Je ne veux pas terminer ce petit exposé sans être l'interprète de mon comité pour exprimer notre admiration à nos deux présidentes pour leur énergie ; leur dynamisme et leur dévouement. Si les comités provinciaux se «remuent» un peu, c'est bien grâce à l'exemple qu'elles nous donnent. Qu'elles en soient infiniment remerciées.

La Présidente
J. Moreau de Melen

Groupe d'action

La commission consultative des personnes moins valides de Schaerbeek se réunit chaque mois. Voici l'article qu'elle a fait publier dans le journal toutes boîtes de Bruxelles :

«Le transport des personnes hadicapées.
La commission créée le 26 Juin 1984 a examiné récemment le problème du transport des personnes handicapées car il semblerait que le service «minibus» ne couvre pas totalement les demandes (150 demandes seraient refusées journellement). Pour compenser ces déficiences, la Commission souhaite obtenir le concours de chauffeurs ou d'accompagnateurs.
Pour mettre au point un tel service , la Commission propose une rencontre avec toutes les personnes soucieuses d'aider les personnes handicapées dans leur déplacements.
Renseignement : Monsieur Gérard.
Tél. 02/215.32.75».

Pense-t-on suffisament aux «Moins-Valides» ?

L'Association nationale pour le logement des handicapés a édité une brochure intitulée «L'Accessibilité aux lieux publics pour les personnes à mobilité réduite» et qui contient toute une série de recommandations à l'usage de tous ceux qui ont la responsabilité de construire des logements, des routes, des escaliers, des chemins, des esplanades ou de renover des habitations. De graves problèmes peuvent en effet se présenter aux handicapés qui se déplacent en chaise roulante et qui doivent utiliser ascenseurs, téléphones, boites aux lettres, guichets, sanitaires, etc...
La brochure est disponible au prix de 50 F, au secrétariat de l'a.s.b.l. I, rue de la Fleur d'Oranger, Bte 213, 1150 Bruxelles.
Tél. 02/731.88.95

L'ACCESSIBILITE

AUX LIEUX PUBLICS

POUR LES PERSONNES

A MOBILITE REDUITE

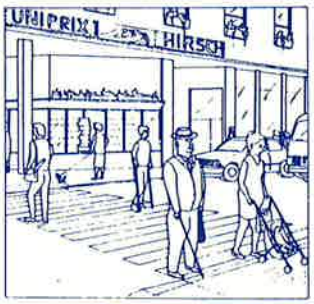

Association Nationale pour le Logement des Handicapés, asbl

Maggy Schroeder

«À QUAND UNE DECISION CLAIRE ET COHÉRENTE POUR UN TRANSPORT HANDICAPÉ ?!»

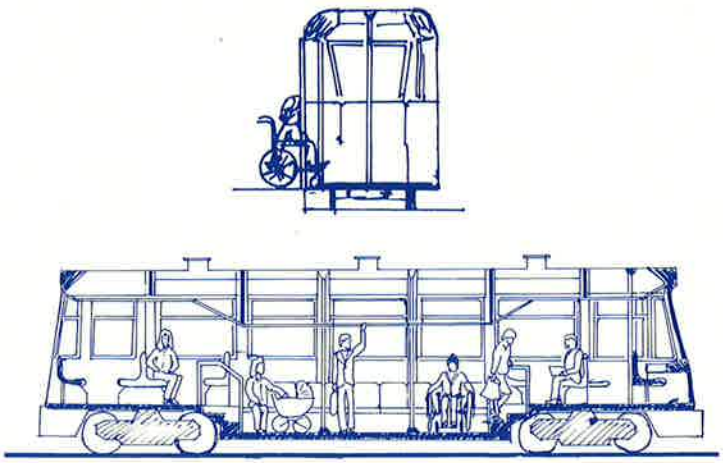

Le ministère des communications décide de créer, à l'essai, en 1978, un service de minibus pour personne à mobilité réduite encore appelée moins-valide et dont l'accès serait accordé sur base de données médicales (privée totalement des membres inférieurs ou supérieurs). Cette expérience, basée au niveau du matériel et du fonctionnement sur d'autres exemples existants, fait également suite à la demande qui ressort de la commission consultative qui s'est réunie pour discuter de l'accessibilité du métro et qui demande en plus un service porte-à-porte.
Il est bien entendu que cette demande existe pour deux raisons bien spécifiques :

QUOI DE NEUF EN RECHERCHE

En mai 1985, la Société Américaine de Neurologie a tenu sa réunion annuelle. A cette occasion, plusieurs communications concernaient les essais thérapeutiques en cours dans le domaine de la SP.

Une communication intéressante fut présentée par le Professeur BORNSTEIN concernant les résultats d'une étude de 3 ans, en double aveugle, avec le copolymer I (Cop I) chez 50 malades SP (25 placebo et 25 cop I). Le cop I est un produit synthétique réalisé à partir de quatre acides aminés existant dans la protéine basique de la myéline. Il supprime l'encéphalite allergique expérimentale chez l'animal sans exercer d'effets toxiques. Son mécanisme d'action précis reste inconnu mais il serait de nature immunologique, avec stimulation des lymphocytes «S», dont le rôle est de freiner les réactions immunitaires intempestives.

Le résultat de cette étude clinique faite dans des conditions expérimentales à l'abri de toute critique scientifique montrent que 75% des malades traités sont restés stables pendant les 3 années d'observation contre 48% dans le groupe non traité (placebo). Cette différence déjà statistiquement significative est plus nette encore chez les malades légèrement handicapés : 83% stables avec le Cop I, contre 30% avec le placebo. En ce qui concerne les poussées, 56% des malades traités par Cop I n'ont eu aucune poussée pendant 3 ans, contre 22% seulement dans le groupe placebo. Cette différence est également plus nette chez les malades peu handicapés : 77% avec le Cop I contre 20% avec placebo.

Ces résultats sont donc intéressants et il a été décidé de continuer l'expérimentation de ce produit. Etant donné une absence complète de risque pour le malade, et des effets secondaires quasi inexistants, il est logique d'envisager son application dès le début de la maladie.

Parmi les autres communications, 3 ont confirmé (si besoin en était encore) l'absence d'effet favorable des traitements par oxygène hyperbare, que les chercheurs ont d'ailleurs décidé d'abandonner totalement aux Etats-Unis.

Enfin les premiers résultats concernant l'utilisation des anticorps monoclonaux pour corriger le déséquilibre immunologique existant chez les malades de la SP, ont été présentés. Il en résulte que cette technique paraît possible et efficace sur le plan immunologique sans provoquer de réaction secondaire importante. Il est évidemment trop tôt pour en apprécier l'utilité clinique, et il reste encore à décider quel anticorps monoclonal est le plus efficace.

Docteur R.E. GONSETTE
Médecin - Directeur
Centre National de la SP
1940 Melsbroek

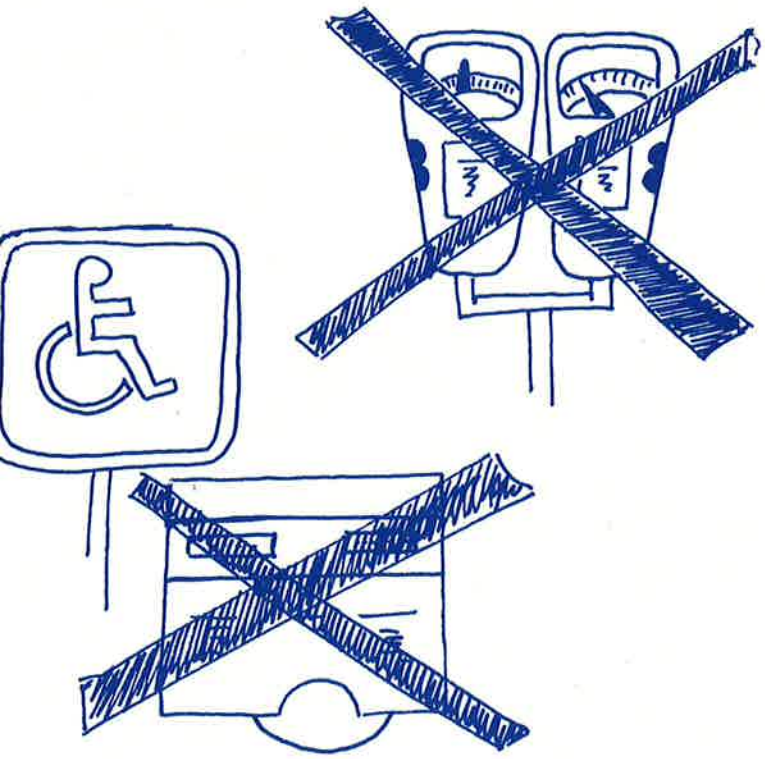

A SAVOIR

Comment procéder au renouvellement de la carte jaune.

STATIONNEMENT
SANS LIMITATION DE DUREE

1° Faire une photocopie de l'ancienne carte ;
2° Faire légaliser la copie par l'Administration communale ;
3° Envoyer l'ancienne carte défraîchie *par lettre recommandée* au *F.N.R.S.H., 14, rue du Meiboom à 1000 BRUXELLES.*
4° Attendre l'arrivée de la nouvelle carte.

YVES

COMMUNIQUE DU CABINET DU MINISTRE MELCHIOR WATHELET, MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA REGION WALLONNE.

Melchior WATHELET :
«Comment nous faciliterons l'accès aux personnes handicapées, des bâtiments publics».

Les personnes handicapées sont souvent les «mal-aimées» des bâtiments publics, trop souvent conçus pour les seules personnes valides.

A l'initiative du Ministre Melchior WATHELET, Ministre de l'Aménagement du Territoire pour la région Wallonne, un nouveau chapitre a été inséré dans «Le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme». Il s'agit d'un règlement général sur l'accès des bâtiments au public par les moins valides.

A été considérée comme handicapée, toute personne qui est gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, son état, son âge, son handicap permanent ou temporaire, ainsi qu'en raison des instruments auxquels elle doit recourir pour se déplacer.

Quels sont les obstacles auxquels ces personnes peuvent se heurter :

— les obstacles difficilement franchissables en hauteur et en largeur (escaliers, dénivellations, portes,...).
— l'état des sols qui freinent les déplacements
— le manque de visibilité.
— la longueur de certains parcours
— la difficulté d'atteindre certains objets indispensables au fonctionnement des locaux (poignée de porte, sonneries, boutons d'appel des ascenseurs...)
— les sanitaires.

Les bâtiments publics devront donc, dorénavant, tenir compte de ces critères lors de leur construction ou de leur rénovation. Il faut noter que le but poursuivi par ce règlement n'est pas de construire spécialement des parties de bâtiments réservées aux personnes dans les nouvelles constructions ou dans les rénovations ou transformations, afin de permettre un accès et des déplacements plus aisés. Ce sont principalement les emplacements de parking, le cheminement extérieur, le libre passage des portes intérieures et extérieures, les guichets et les sanitaires qui sont concernés.

Il existait déjà une loi à ce sujet datant du 17 juillet 1975, mais son champ d'action extrêmement large a démontré, à l'usage, que l'application était incontrôlable. Un effort particulier a donc été réalisé afin que ce nouveau règlement soit succint, applicable et efficace, tout en veillant à ce qu'il n'entraîne pas des dépenses inconsidérées pour les maîtres d'ouvrage.

Le Cabinet du Ministre Melchior WATHELET prépare de nouvelles réunions avec des associations de personnes handicapées pour la rédaction d'articles additionnels qui auront comme but de parfaire le réglement tout en lui conservant son efficacité.

Pour tout renseignement :
Cabinet du Ministre Melchior WATHELET,
Cellule Communications,
Avenue des Arts n° 19H, Bte 3,
1040 BRUXELLES

Tél. : 02/219 46 20.

Smiths

CHIPS & SNACKS DE QUALITE !

1140 BRUXELLES, rue de Genève 10

A BANNEUX, C'EST LE PAPE QUI DESCEND VERS NOUS !

Vraiment, à la cérémonie de clôture du séjour de Jean Paul II au Bénélux, le Ciel et Notre Dame ont octroyé au groupe de la Slérose en Plaques, un cadeau admirable et inattendu. Si des nuages ont encombré le ciel toute la journée et si quelques gouttelettes de pluie sont tombées le soir, cela ne nous a pas empêché de joindre Banneux, sous l'égide bienveillante de l'Ordre de Malte, avec un plaisir immense et une profonde dévotion pour cette dernière journée consacrée spécialement aux malades et aux moins valides.

Près de 100.000 personnes attendaient donc de vivre cet évèvement, plus avec leur cœur qu'avec leurs yeux mais aussi avec la conviction que le St Père trouverait et ferait bien jaillir une note ou une étincelle d'espoir afin que chaque malade comprenne mieux ses souffrances et ses peines et malgré ce fardeau physique et pénible de la maladie que chacun puisse découvrir un rayon de bonheur dans sa vie quotidienne. Oui, nous devons apprendre, en attendant la découverte et le dévoilement de la S.P., à mettre notre vie personnelle de malade au diapason de celle du Christ souffrant et crucifié pour nous et y joindre nos peines et nos souffrances pour plus de bonheur et de salut des autres humains et de nous-même.

Le Pape ne nous a pas déçus lorsqu'il a expliqué la double signification de la croix. D'une part, la faiblesse de notre pauvre humanité dans cette vallée de peines et de souffrances pleine de croix et d'autre part, la régénération et la valorisation de notre humanité par la force de la croix à laquelle le Christ a accepté d'être accroché et de mourir pour que nous en tirions profit. C'est ce sujet qui mérite une plus longue réflexion, analyse et méditation de notre part.

Nous étions une bonne centaine de malades soigneusement encadrés et aidés par les membres de l'Ordre de Malte. Nous n'étions qu'une mince parcelle perdue dans la foule des 100.000 acteurs de cette journée des malades. Néanmoins c'est grâce à l'Ordre de Malte que nous avons pu occuper un emplacement privilégié et même le plus proche de l'autel. Cent fois, notre plus cordial merci à la bienveillante sollicitude de nos précieux guides.

Mais c'est au moment de l'Offrande dans la Célébration Eucharistique, que nous avons bénéficié du cadeau unique, inattendu et spécial du St Père. Simultanément à la présentation du pain et du vin pour la célébration et pour la communion, des délégués de plusieurs groupements de malades s'avançaient pour offrir à Jean Paul II leur cadeau personnel. Chaque personne escaladait donc une impressionnante volée de marches et remettait au St Père son cadeau comme cela s'était fait, les dix jours précédents.

Mais les patients de la Clinique de Melsbroeck, par l'intermédiaire de Frans Vaes, offraient un beau poisson en bois, taillé et poli à l'Ergo. Or, lorsque le St Père vit que Frans se trouvait en voiturette, il lui fit aussitôt signe ainsi qu'à ses deux accompagnateurs, de ne pas bouger, de rester sur place et c'est lui qui descendit les nombreuses marches pour prendre possession du cadeau, remercier Frans et lui remettre un admirable chapelet en souvenir. Durant tout son séjour chez nous, il n'était jamais descendu pour personne.

Nous étions à ce point ému qu'on ne sait dans quelle langue il s'est adressé à Frans. Le Sourire du St Père était tellement empreint de bonheur, que c'était avec le langage de son cœur qu'il le félicitait et qu'à travers lui, il s'adressait à tous les autres patients.

La cérémonie de l'après-midi fut donc très impressionante et même inoubliable malgré les quelques gouttelettes tombées durant une petite demi-heure. Mais que le St Père ait eu l'intuition et la volonté de marcher vers nous, plutôt que nous vers lui, cela nous plonge dans un long rêve de bonheur. Cette espèce de nouveau mystère heureux sera peut-être un jour partiellement éclairci si l'on parvient à sonder la cordiale et généreuse sollicitude des membres de l'Ordre de Malte.

Banneux doit donc être et rester pour chacun de nous le moment où le Ciel s'est rapproché de nous et s'est plu à consacrer et à benir le courage et l'espoir de chaque patient S.P. Mais le Ciel a sans doute béni tous ceux qui nous soignent ou nous accompagnent dans notre souffrance. En tout premier lieu, notre famille puis le personnel médical, paramédical et même administratif de Melsbroek, Fraiture et Overpelt. Ensuite, il a béni les organismes qui viennent régulièrement semer quelques heures de bonheur au sein des trois maisons. Et enfin, il bénit tous ceux qui soustraient une partie de leur vie personnelle pour la partager et la donner pleinement aux malades là où ils vivent et là où ils se rencontrent. Banneux ce fut pour nous, la consécration papale de la charité chrétienne entre les malades et les personnes valides qui les aident avec leur présence, leur cœur et leur sourire.

Stephan NAGLY
S.P. Brabant

GREYSTOKE

GREYSTOKE, c'est Tarzan. Le vrai. Le 41 ème en titre de l'Histoire du Cinéma, mais le premier à revendiquer ses véritables origines. Pas question pour lui de pousser des cris féroces en se tambourinant sauvagement les pectoraux. Non : le vrai Tarzan est un bébé lord écossais naufragé sur les côtes occidentales de l'Afrique, élevé par des singes et ramené ensuire par un explorateur belge à sa noble famille. Cette vraie légende permet à Hugh Hudson (le réalisateur de «Les chariots de feu») de poser les vraies questions : petit Tarzan devenu grand préférera-t-il sa victorienne et capitaliste famille à celle des grands singes sauvages mais juste ? Nature ou culture ? GREYSTOKE est un vrai grand film d'aventures. Dernière révélation : l'homme-singe est français. Il s'appelle Christophe Lambert. Il est excellent.

Deux très bons films également : «A PASSAGE TO INDIA» (La route des Indes) de David Lean et «KAOS» de Paolo et Vittorio Taviani.

Si vous voulez rire ou sourire, je vous conseille «LES RIPOUX» de Claude Zidi avec Philippe Noiret et «LE FLIC DE BEVERLY HILLS» avec la plus grosse vedette américaine du moment Eddie Murphy.

Le Zinzin du Cinéma

(P. Dangotte)

LE YOGA... un témoignage d'une SP

Je suis atteinte de la sclérose en plaques depuis dix ans, enfin il y aura dix ans que cela s'est déclaré. Je suis née en 1942, donc j'allais avoir 33 ans.

Etant donné le long hiver que nous venons de traverser, je viens de faire une poussée de SP. Très nerveuse, je suis infernale et irrascible envers mon entourage. C'est très dur de me supporter pendant cette période surtout à cause de la fatigue, je n'arrivais plus à me contrôler. J'en parle maintenant au passé car cette fois, les choses ont changé ! J'ai commencé du Yoga suite à un article paru dans la «Clef». Je devais organiser mon travail de façon à me libérer le lundi matin afin d'obtenir les bienfaits du Yoga. Je dois préciser que mon mari et moi sommes en commerce donc en plus du travail courant du ménage, il y a les responsabilités d'un commerce.

Grâce au Yoga et au professeur Patsy, j'ai appris à me décontracter. Par exemple, quand je sens que mes yeux piquent, je commence mes exercices et cinq minutes plus tard, je suis à nouveau fraîche et dispose.

Au Yoga, nous avons appris à nous mouvoir agréablement, doucement pour nous garder en mouvement, faire travailler les muscles et faire circuler le sang. Des exercices pour faire travailler tous les organes, intestin, vessie, qui sont des organes paresseux et qui ont besoin d'être sollicités souvent et qu'il faut essayer de maintenir en mouvement.

En plus, si l'on fait les exercices chez soi, on se tient en forme, et cela rend une certaine souplesse. C'est l'expérience que je vis en ce moment. Je me rends compte d'une chose certaine, c'est qu'il ne faut jamais se laisser envahir par la maladie. Si l'on ne fait que penser aux choses inexorables et négatives, rien ne peut s'améliorer. Si l'on occupe son esprit agréablement, la vie parait déjà plus supportable. Si l'on peut faire encore quelques exercices d'assouplissement, on ne se rouille pas. Si l'on arrive à se relaxer complètement, on souffre moins.

J'ai à présent compris pas mal de choses et je vais essayer de continuer cette relaxation si importante pour nous. *Je ne puis que conseiller à d'autres personnes de goûter à cette discipline formidable !*»

Mad. Bande Josée
SP Brabant

DEPUIS 15 ANS AUX ETATS-UNIS

ET DEPUIS 5 ANS EN EUROPE,

LA SOCIETE AMIGO

APPORTE DE NOUVELLES SOLUTIONS

A TOUS LES PROBLEMES

DE MOBILITE.

AMIGO

RETROUVEZ VOTRE AUTONOMIE GRACE A L'AMIGO, L'ULTA, LE HITCH-HIKER OU A UN DES AUTRES..... VOUS SEREZ CONQUIS PAR LEUR MANIABILITE, LEUR FACILITE DE TRANSPORT LEUR SOUPLESSE, ET... LEUR ELEGANCE.

HITCH-HIKER

MOTORISEZ VOTRE FAUTEUIL ROULANT !

ULTA

L'ULTIME PERFECTIONNEMENT DE L'ELECTRONIQUE

AMIGO®

"THE FRIENDLY WHEELCHAIR"

ROHO

PLUS DE PROBLEMES D'ESCARRES!

ROHO EST LA SOLUTION POUR TOUS CEUX QUI DOIVENT RESTER ASSIS OU COUCHE LONGTEMPS.

AUTOMOTIVE

TOUTES LES ADAPTATIONS POUR VOITURES , QUELQU'ELLES SOIENT, PEUVENT ETRE REALISEES DANS NOS ATELIERS PAR NOS TECHNICIENS SPECIALISES.

AMIGO AUTO - LIFT

TRUNK LIFT

ACCELERATEUR ET FREIN AU VOLANT

SPINNER

LE FAUTEUIL ROULANT DES GAGNANTS

LE SPINNER EST LE PLUS LEGER DES FAUTEUILS ROULANTS: 10,4KGS ! C'EST AUSSI CELUI QUI PERMET LA PLUS GRANDE MOBILITE !

Dites-nous ce qui vous handicape nous vous dirons quel Amigo vous rendra la liberté.

Je suis ☐ paralysé des jambes ☐ paraplégique ☐ hémiplégique. Atteint de ☐ sclérose en plaques ☐ arthrite ☐ troubles cardiaques ☐ emphysème ☐ polio ☐ dystrophie musculaire ☐ handicap cérébral ☐ handicap moteur ☐ prothèse aux jambes.

Je souhaiterais ☐ recevoir une documentation ☐ assister à une démonstration sans le moindre engagement de ma part.

MR MME MLLE

Rue, N° :

Code postal, localité :

Téléphone :

Renvoyez ce bon ou sa copie à :

AMIGO BENELUX
VUURBERG 25
1920 DIEGEM
BELGIUM
TEL: (02) 720.48.20

Hôtel Stahlbad
CH-7500 St MORITZ
(GRISONS)
Tél. 00-41/82/323.23
Du 19 au 29/7
Prix : 17.000 F (membres)
18.050 F (Autres)

Grand Hôtel au Lac
CH-6440 BRUNNEN (Schwyz)
Tél. 00-41/43/31.16.16
Du 3 au 13/8
Prix : 13.700 F (membres)
14.750 F (Autres)

Le Ruisseau (Margot)

Le ruisseau court, joyeux et vif
Entre les champs et les vergers.
Il serpente en murmurant
Et son rire clair sonne sur la roche,
Quand il bondit en de joyeuses cascades,
Puis, silencieux, pareil à une couleuve d'argent,
Il se couche dans la luzerne en riant au soleil.
Il rafraîchit une chèvre en sanglotant doucement,
A l'ombre d'un vieux saule penché pour l'entendre.
Maintenant, paisible, il se berce au fond d'un val
Puis, reprenant sa course rapide parmi les herbes folles,
Il s'enflamme au crépuscule.
Voici que la nuit est venue
Et le grand saule penché regarde le ruisseau
Sur lequel joyeusement dansent les étoiles.

Genval, le 4 oct. 1979.
Camille Delbrassine

A Vendre

- Lit d'hôpital sur roulettes, trois hauteurs du sommier, barreaux pour un côté et matelas pour 15.000,- francs,
- Chaise perçée sur roulettes (simili brun) pour 5.000,- francs,
- Chaise roulante (Vermeiren) avec siège, dossier et repose pieds démontables, état neuf pour 15.000,- francs,

S'adresser à Madame Abbeloos
Tél. 02/425.98.79

Siège tournant pivotant pour auto (neuf) RECARO au prix de 25.000, - francs (prix neuf 50.000,- francs). S'adresser à Mme Indekeu, le matin au tél. 02/771.72.66

Cherche

À acheter d'occasion une voiturette électrique type Amigo. S'adresser à Luc Van Loo, Boesinghepad, I - 8370 Blankenberg
Tél. 050/618.89

A Vendre

Voiturette Vermeiren, état impeccable pour 8.000,- francs. S'adresser au service social de la Ligue à Namur le lundi matin ou le jeudi après midi. Tél. 081/22.91.75

A Vendre

Matériel accélération et freins pour transformation manuelle. Prix à convenir.
Tél. 02/770.35.67